

ANNEXE - BPU - Pôle logistique du HIHL

Nom du candidat :

Taux horaires de main d'œuvre

Les taux horaires d'intervention applicables pour chaque catégorie de personnel, comprenant les frais de transport, de déplacement et toutes sujétions, conformément aux taux horaires réglementaires sont les suivants :

Désignation des catégories de personnel	Niveau de qualification	€ HT / heure
Chargé d'affaire		0,00 €
Responsable d'encadrement opérationnel		0,00 €
Technicien multitechniques		0,00 €
Technicien spécialisé -frigoriste		0,00 €
Technicien spécialisé -chauffagiste		0,00 €
Technicien Froid industriel		0,00 €
Technicien spécialisé -Blanchisserie		0,00 €
Technicien spécialisé -cuisiniste		0,00 €
Technicien spécialisé -maintenance GTC / GMAO		0,00 €

Majoration pour interventions en dehors des horaires normaux (uniquement pour les travaux et interventions hors forfait)

jours ouvrables de 06h00 à 16h00	%
heures de nuit de 22h00 à 6h00, samedi, dimanche et jours fériés	%
heures de jour de 6h00 à 22h00, samedi, dimanche et jours fériés	%

Coefficients d'entreprise affectés au prix d'achat des pièces détachées

Coefficients d'entreprise en % affectés au prix d'achat des pièces détachées (*), tous rabais et remises déduits, sur la base du prix par le fournisseur justifié par la facture, comprenant les frais de gestion et de marge de l'entreprise :

Pour un montant total inférieur à 1 500 (mille cinq cents euros) € H.T :	%
Pour un montant égal ou supérieur à 1 500 (mille cinq cents euros) et inférieur à 10 000 (dix mille euros) € H.T :	%
Pour un montant égal ou supérieur à 10 000 (dix mille euros) € H.T :	%

* Pour un montant total de pièces détachées nécessaires à une opération.